

Pêche et développement aux Comores

Abdallah NOUROUDINE

Département d'Ergologie-APST
Université de Provence

Deux problèmes articulés autour du thème “pêche et développement aux Comores” seront ici traités. Le premier problème porte sur les conditions nécessaires pour que la pêche puisse servir de levier de développement aux Comores. Le second problème, directement lié au premier, consiste en la recherche des moyens et modes d’articulation entre efficacité et santé dans le travail des pêcheurs comoriens. Il est probable que certains des éléments de réponse qui seront formulés pour tenter de résoudre ces problèmes n’acquiescent pas l’adhésion de tout le monde. Mais si à défaut de convaincre sur la pertinence des propositions exposées, les problèmes posés provoquent le débat sur la nécessité d’améliorer les conditions de travail pour améliorer les conditions de vie, alors on aura sans doute progressé dans la recherche de solutions adéquates. Une telle réflexion comporte des enjeux intellectuels stimulants pour l’esprit, mais aussi et surtout des enjeux pratiques pour la vie de centaines de milliers de personnes. Par conséquent, un tel débat mériterait d’être inscrit dans une réflexion collective combinant des exigences de scientificité et de citoyenneté. Le champ du débat sera un indicateur important de l’intérêt et de la pertinence opérationnelle des réponses apportées.

1. De quelle façon la pêche peut-elle être un facteur de développement dans la société comorienne ?

Cette question contient deux “sous-entendus” sur lesquels on ne s’étendra pas, mais sur lesquels nous reviendrons plus loin dans notre démonstration. Ils résident dans la conviction profonde que la pêche aux Comores : 1. peut être développée ; 2. peut servir de levier pour un développement socio-économique global.

1. Conditions nécessaires au développement la pêche

Nous proposons deux éléments de réponse cette question.

Amélioration de l'efficacité du travail.

Mais, de quelle efficacité s'agit-il ? Dans les activités humaines, il ne saurait y avoir d'efficacité neutre et absolue. Le travail étant une série d'actes dans lesquels le corps et l'esprit s'engagent dans des entreprises de réalisation orientée vers des objectifs plus ou moins clairs, l'efficacité de cet engagement dépend du niveau d'adéquation entre le processus de réalisation et les objectifs visés. Qu'en est-il des objectifs du travail des pêcheurs comoriens ? On peut tenter de se repérer quant aux buts envisagés par les pêcheurs en portant l'attention sur l'usage qu'ils font des produits de leur travail. Les pêcheurs partent en mer pour capturer du poisson dont ils feront trois sortes d'usage :

Le "partage": sitôt arrivés sur le *yiko* (débarcadère/embarcadère) les pêcheurs procèdent à la distribution d'une partie du poisson. Le partage est une valeur fondamentale du métier de pêcheur, même s'il est vrai que les plus âgés regrettent le peu d'empressement dont fait preuve la nouvelle génération de pêcheurs pour cette pratique qui, selon eux, fait partie intégrante de la culture du métier. En l'absence du "partage", les anciens parmi les pêcheurs considèrent que la vocation sociale de la pêche perd de son sens pour n'être plus qu'un moyen de satisfaire un besoin strictement biologique : se nourrir. La *redistribution* du poisson conforme à la valeur du "partage" devient un moyen de *sociabilité*.

La consommation familiale : en arrivant sur le *yiko*, le pêcheur trouve généralement quelqu'un (fils, neveu, etc.) qui l'attend pour ramener une partie du poisson dans le foyer. Cette part de la capture servira pour la consommation propre de la famille du pêcheur. Or, comme dans la plupart des familles africaines, la famille est grande, composée parfois de plusieurs épouses (polygamie) et de nombreux enfants.

La vente : une troisième part du produit de la pêche est réservée à la vente sur le *yiko* ou au marché. À la Grande-Comore, ce sont généralement les femmes qui viennent acheter le poisson sur les *yiko* pour aller le revendre sur le marché du village.

Ces trois modalités d'usage du poisson créent une tension sur l'exigence d'efficacité du travail de pêche. C'est en référence à ces trois usages que l'on peut comprendre la nature et la teneur de l'efficacité que les pêcheurs cherchent dans leur travail. C'est en tant qu'activité de sociabilité (le partage), de subsistance (la consommation familiale) et de commerce (la vente) que l'activité de pêche doit être efficace. Autrement dit, l'activité de pêche ne sera jugée efficace par le pêcheur comorien (compte tenu de l'engagement vers lequel tend la mobilisation de son corps et de son esprit) que si elle permet une pêche suffisante à la distribution, à la consommation familiale et à la vente. Si la capture du poisson ne permet pas l'accom-

plissement d'un des ces usages ou ne permet d'atteindre que partiellement l'ensemble, alors l'efficacité restera à parfaire. Par conséquent, la réflexion sur l'amélioration de l'efficacité du travail des pêcheurs comoriens doit conduire vers la formulation de la question suivante : À quelles conditions et selon quelles modalités les objectifs de distribution, de consommation familiale et de vente du poisson peuvent être des facteurs de développement des activités de pêche ? C'est une question éminemment politique qui en appelle à un débat citoyen. C'est aussi une question qui appelle des compétences et des qualifications multiples dans un débat pluridisciplinaire.

L'amélioration de la santé au travail des pêcheurs

La santé revêt sans aucun doute une grande importance pour tout travailleur. Mais, pour les pêcheurs comoriens la question de la santé au travail se pose avec une acuité et une urgence particulières. Si l'objectif général est de revenir de la mer en bonne santé, dans les conditions de travail spécifiques du pêcheur comorien, l'objectif immédiat est de revenir vivant de la mer. Depuis quelques années, de plus en plus de pêcheurs disparaissent dans les eaux de l'océan Indien. Certains d'entre eux finissent par échouer, vivants ou morts, sur les côtes du sud-est de l'Afrique. D'autres disparaissent à jamais dans les abîmes de l'océan. Or (faut-il le préciser ?), il ne saurait être question de développement de la pêche sans pêcheurs. Et si un petit groupe de pêcheurs chanceux échappait à la mort, quel serait le sens de l'"efficacité" d'une activité dont les conditions d'exercice entraînent la mort d'une partie de ses acteurs ? L'enjeu de la santé des pêcheurs au travail se présente donc selon une double exigence : a) travailler en bonne santé, et b) travailler en restant vivant. Depuis quelques années, les maladies liées à l'exercice des activités professionnelles prolifèrent (hernies, lombalgie) ; les accidents de travail se multiplient (mutilations corporelles, morsures, noyades), les disparitions en mer sont devenues récurrentes. Le désespoir et la fatalité s'installent dans les esprits en l'absence de perspectives de solutions à ces problèmes. Si le désespoir peut-être considéré comme une pathologie sociale lorsqu'il est collectif, alors la situation de travail des pêcheurs comoriens est aujourd'hui pathologique. Les exigences d'une vie saine au travail sont tous les jours contrariées par l'insécurité, le danger, le risque, etc. Or, bien que vie et survie ne soient pas dans des rapports exclusifs l'une vis-à-vis de l'autre, quand l'esprit est entièrement focalisé dans la recherche de solution de survie, il ne peut pas être mobilisé dans une dynamique de réflexion pour améliorer la vie. D'où le problème des moyens nécessaires et utiles pour articuler les exigences d'efficacité et de santé dans les activités de travail des pêcheurs.

2. Comment améliorer l'efficacité du travail et la santé des pêcheurs comoriens ?

Pour ce problème, comme pour le premier, nous proposons deux éléments de réponse. Le premier est relatif aux conditions de travail, et le second aux conditions de vie des pêcheurs.

L'amélioration des conditions de travail des pêcheurs est une condition nécessaire pour favoriser l'efficacité de la pêche et la santé des pêcheurs au travail. Cette proposition, pour aussi louable qu'elle soit, ne sera qu'une simple vue de l'esprit, ou un vœu pieux, si on ne se risque pas à suggérer comment on améliorer les conditions de travail des pêcheurs. Deux grands axes d'intervention méritent de retenir l'attention :

Amélioration au niveau des outils de travail

Les outils de travail peuvent être améliorés en perfectionnant les techniques existant localement et en important des techniques étrangères. Ces deux pistes ont fait l'objet d'expériences dans le secteur de la pêche aux Comores. La campagne de mise en place des Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP, des objets flottants qui ont pour fonction d'attirer le poisson) s'est appuyée sur une technique locale (le *shampa*) dont la fonction est identique à celle des DCP. Par contre, l'introduction d'embarcations motorisées est une innovation technique pour les pêcheurs comoriens. Les résultats mitigés de ces deux expériences sont dus à plusieurs facteurs. Néanmoins, un facteur prépondérant est commun aux deux expériences, à savoir l'ignorance ou la non-prise en compte des réalités locales (le milieu physique, les cultures de métier de pêche, etc.). Si le perfectionnement des outils de travail a pour vocation d'améliorer les conditions de travail réel des pêcheurs, alors les techniques doivent être inscrites dans un processus d'appropriation dans les deux sens du terme : "prendre pour soi" par les protagonistes du travail (les pêcheurs) et "rendre propre à l'usage" (les activités de pêche).

Mise en place des dispositifs de formation adaptés.

Il s'agit de donner aux pêcheurs les moyens d'approfondir et de renouveler leurs connaissances et leur savoir-faire. Là encore des expériences ont été menées dans ce sens. Un des obstacles rencontrés par les formateurs et les techniciens réside dans le bas niveau, voire l'absence de scolarisation du public concerné. Le défi qu'il faudra relever se résume en une question : comment former des travailleurs qui n'ont aucun acquis scolaire ? Si beaucoup de pêcheurs n'ont pas été scolarisés, ils n'en ont pas moins des savoirs, des compétences, des valeurs qu'ils investissent au quotidien dans leurs activités de travail. Le problème n'est donc pas l'absence d'acquis, mais la nature de ces acquis. Lesquels en appellent à une reconsidération de

la pédagogie classique. Une autre pédagogie, où le formateur se met d'abord en situation d'apprentissage, doit être pensée et mise en œuvre. Il lui faudra apprendre des pêcheurs sur quelles ressources il peut s'appuyer pour les aider à améliorer et à renouveler leurs savoirs et de leurs compétences. C'est une démarche difficile car elle exige de l'humilité et du temps pour les formateurs, mais aussi des moyens matériels et financiers plus importants.

L'amélioration des outils de travail et la mise en place de dispositifs de formation seraient des dispositions importantes, mais les effets qualitatifs sur le travail des pêcheurs seraient régulièrement contrariés par un ensemble de réalités matérielles et symboliques du contexte social large. La question des conditions de vie des pêcheurs est un point focal où peut se nouer et se dénouer le problème des conditions de travail.

Amélioration des conditions de vie des pêcheurs.

Ce point constitue une autre nécessité pour favoriser l'efficacité de la pêche et la santé des pêcheurs.

La communauté des pêcheurs comoriens est comme frappée d'une "malédiction sociale" qui la relègue en bas de la hiérarchie sociale. Être pêcheur, ce n'est pas seulement "avoir un métier", c'est "être un métier", de surcroît socialement disqualifié. Ce genre de représentation sociale ne peut que produire des effets négatifs sur les initiatives de développement de la pêche aux Comores. Cette réalité est en contradiction avec le caractère insulaire des Comores et avec l'abondance des ressources halieutiques des eaux territoriales comoriennes. Tant que la pêche ne sera pas socialement réhabilitée, les efforts éventuels pour améliorer les conditions de travail des pêcheurs ne donneront pas au développement de la pêche l'occasion d'initier une dynamique de développement socio-économique global de la société comorienne. Dans le même temps, on peut observer que l'amélioration des conditions de travail est de nature à favoriser la transformation des représentations sur le métier, tout en faisant évoluer la position sociale des pêcheurs. Les conditions de travail et les conditions de vie des travailleurs, en général, et des pêcheurs, en particulier, sont dans un rapport dialectique. C'est donc dans la combinaison de ces deux champs fortement imbriqués et qui constituent une unité différentielle pour les sujets individuels et collectifs, que la réflexion doit se situer pour trouver des solutions pertinentes. La complexité du problème donne à penser que sa solution sera certainement lente. Pour le traiter en profondeur, il conviendra sans doute de ne pas l'isoler du contexte socio-économique et politique d'ensemble.

La pêche ne peut pas se développer et être un support pour un développement socio-économique global si la communauté socio-professionnelle des pêcheurs est socialement disqualifiée. Or, cette disqualification est l'expression particulière d'un problème politique général de société : celui de la citoyenneté, de la démocratie, de la justice et du développement. Par

conséquent, les objectifs d'amélioration des conditions de travail et des conditions de vie des pêcheurs comoriens dépendent de trois niveaux de volonté nécessaire pour rechercher les moyens adéquats :

1. Volonté politique institutionnelle : c'est aux responsables politiques comoriens qu'il revient, en premier lieu, d'initier un débat public sur le développement socio-économique dont le secteur de la pêche est une composante ; en second lieu, de définir des orientations politiques de développement ; en troisième lieu de prendre des décisions et de réunir les moyens nécessaires à cette politique.

2. Volonté politique citoyenne : il revient aux Comoriens de s'exprimer pour, en premier lieu, exiger des politiques qu'ils jouent leur rôle ; en second lieu, s'exprimer sur ce qu'ils souhaitent faire de leur vie ; en troisième lieu, être eux-mêmes les initiateurs de dispositifs de développement.

3. Volonté humanitaire internationale : les pêcheurs dont il est question ici sont Comoriens. Mais, avant toute chose, ils sont des êtres humains. Alors, sachant que dans l'exercice de leur travail ils sont régulièrement exposés aux maladies, aux accidents, à la disparition et à la mort, ils méritent de bénéficier de la solidarité internationale.